



**OBBIATEX SPE** est un produit en phase solvant, destiné au traitement préventif, grand public et professionnel, des bois feuillus et résineux, contre l'action des champignons de pourriture du bois et les insectes à larves xylophages. **OBBIATEX SPE** protège les bois en service contre les champignons de bleuissement

*Obbiatex SPE*

## Traitement du bois intérieur / extérieur



### Domaine d'utilisation :

**Obbiatex SPE** assure la protection des bois en œuvre qu'ils soient de structure ou de parement (charpentes, menuiseries, planchers, lambris...), en classes d'emploi 1, 2 et 3,1 risques réduits. Le traitement est préventif contre les champignons basidiomycètes de pourriture cubique et fibreuse et les insectes à larves xylophages (capricornes, vrillettes, lyctus). Le traitement s'effectue en surface et protège les bois contre les champignons de bleuissement.

### Mise en œuvre :

**Obbiatex SPE** est livré prêt à l'emploi et ne doit pas être dilué.

Les bois doivent être sains, propres, de teneur en humidité inférieure à 18 %. La surface totale du bois doit être traitée. Pour une utilisation grand public l'application se fait par badigeonnage. Pour une application professionnelle, le traitement s'effectue dans une installation dédiée, par badigeonnage, par aspersion, par trempage court, de 30 secondes à 3 minutes. Les charges de bois sont lattées avant immersion.

Les bois traités sont stockés sous abri jusqu' à séchage des surfaces. Après fixation, le bois traité avec **Obbiatex SPE** est difficilement délavable et le traitement résiste aux intempéries. Les parties coupées et/ou entaillées lors de l'assemblage, doivent être soigneusement retraitées avec le même produit ou un produit de classe d'emploi au moins égale.

Pour une utilisation en classe 3.1, les bois doivent être revêtus d'une finition adaptée, dans les 3 mois suivant le traitement. Ne pas appliquer sur des bois gelés. Respecter les doses prescrites.





**OBRIA**  
La pleine sérénité du bois



## Caractéristiques

**Présentation** : liquide translucide jaunâtre

**Masse volumique** : 0,8 g/cm<sup>3</sup> à 20°C (NF T30-020-1)

**Dosage préconisé** :

Une absorption de 120 g/m<sup>2</sup> ou 150 ml/m<sup>2</sup> de produit est nécessaire pour obtenir la valeur critique, soit une consommation d'environ 6 m<sup>2</sup>/l

**Compatibilité** : ne pas utiliser en mélange avec d'autres produits de traitement. Après séchage complet, les bois peuvent être recouverts d'une peinture, vernis ou lasure

**Fixation** : 4 heures minimum après égouttage, et sous abri.

**Recouvrable** : 12 à 48 heures en milieu ventilé, suivant les conditions atmosphériques et la nature du bois.

**Stockage** : à l'abri du gel, dans l'emballage d'origine.

**Conservation** : 1 an en emballage d'origine non entamé.

**Conditionnement** : bidons de 1 litre, 5 litres, 25 litres, fûts de 60 litres, 200 litres, IBC de 1000 litres

## Hygiène et sécurité

**Obbiatex SPE** est un produit biocide et contient un insecticide et des fongicides.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

A l'intérieur, prendre soin de ventiler jusqu'à l'évaporation complète des solvants.

Respecter l'environnement. Les emballages ne doivent pas être réutilisés et sont éliminés comme des déchets dangereux.

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter la fiche de données de sécurité

## Informations

OBRIA S.A.S. demeure à votre disposition pour répondre à tous renseignements complémentaires concernant ses produits et leurs utilisations.

OBRIA S.A.S. garantit la qualité intrinsèque de ses produits lors de ses livraisons. Les conditions d'emploi et de stockage échappant à son contrôle, OBRIA S.A.S. ne saurait engager sa responsabilité.